Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2018 Rev. Index : 19 Date de révision: 07.05.2018

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **hth™ SUPERWINTERPROTECT**

Code du produit 11210 hth 1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit
PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
PC8 Produits biocides

Emploi de la substance / de la préparation Produit d'hivernage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :
Arch Water Products France désormais au sein de
LONZA SPECIALTY INGREDIENTS
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

(suite page 2)

(suite de la page 1)

France - INRS - N°ORFILA - 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS05 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide hydroxyéthylidène diphosphonique
Mentions de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:		
CAS: 25988-97-0 Polymère	Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-<25%
CAS: 2809-21-4 EINECS: 220-552-8 Reg.nr.: 01-2119510391-53-XXXX	acide hydroxyéthylidène diphosphonique Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	2,5-<10%

Indications complémentaires :
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
après inhalation :
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
après contact avec la peau :
Rincer à l'eau chaude
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Jet d'eau

(suite page 4)

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Non nécessaire.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Manipulation :

NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE PAS DILUER AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine
Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
Autres indications sur les conditions de stockage :
Tenir les emballages hermétiquement fermés
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire : Ne pas nécessaire.
Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	0,8

(suite page 6)

(suite de la page 5)

Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point éclair:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
eau :	69,8 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 7)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 25988-97-0 Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé		
Oral	LD50	1865 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation :
de la peau :
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
des yeux :
Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :		
CAS: 25988-97-0 Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé		
Oral	LC50 - 96 hrs	0,077 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD Test Guideline 203)
	CE50 - 48 hrs	0,084 mg/l (daphnées magna) (OECD Test Guideline 202)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques :
Remarque : Très toxique chez les poissons.
Autres indications écologiques :
Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la

(suite page 8)

(suite de la page 7)

dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé, acide hydroxyéthylidène diphosphonique)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymerised quaternary Ammonium compound, Etidronic acid), MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymerised quaternary Ammonium compound, Etidronic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette	9

IMDG, IATA

Class	9 Matières et objets dangereux divers.
Label	9

(suite page 9)

(suite de la page 8)

14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin :	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler :	90
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	Acids
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR	
Quantités exceptées (EQ):	E1
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E

IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé, acide hydroxyéthylidène diphosphonique), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012
A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage
Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

(suite page 10)

(suite de la page 9)

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE : 4510
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE
Ce produit n'est pas un détergent c'est un desinfectant (biocide)

Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**